

«Septembre se nomme le Mai de l'Automne»



l'Arçonnéen

Le mot du Maire

C'est la rentrée !

A l'école d'abord. Comme l'année passée notre inquiétude était le nombre d'élèves inscrits. Si en 2016 nous avons accueilli 157 élèves soit 1 de plus que le seuil de fermeture, en 2017, nous en accueillons 162. C'est une grande satisfaction car depuis quelques années déjà nous observons une baisse des effectifs. Espérons que la courbe continue de se redresser dans les années à venir. En tout cas, souhaitons une bonne année scolaire à tous nos élèves ainsi qu'aux enseignants et au personnel communal en lien avec la garderie et la restauration scolaire et les activités périscolaires.

A la mairie ensuite. En effet, nous avons accueilli Sébastien GUILLOCHEAU notre nouveau DGS – (Directeur Général des Services) le 21 août dernier à l'occasion de sa prise de fonction. Précédemment affecté dans un collège du Maine et Loire, il a été recruté contractuellement pour une durée de 5 ans. Dès son arrivée, il a pu se plonger dans les nombreux dossiers qui l'attendaient notamment ceux relatifs aux travaux de voirie et concernant trois chantiers différents. Nous lui souhaitons la bienvenue dans nos murs. Au cours de l'été, des travaux de transformation de la cuisine du centre culturel en office ont été réalisés et pris en charge par la CUA. Les locations pendant le weekend sont toujours possibles mais pour utiliser la cuisine, il sera désormais obligatoire de recourir aux services d'un traiteur.

Bonne rentrée à tous.

Sébastien GUILLOCHEAU



MANIFESTATIONS A ARÇONNAY :

Octobre

- 07 - Théâtre Comité des Fêtes Centre Culturel
- 14 - Brevet cyclo salle des associations
- 18 - Repas Génération Mouvement
- 20 - A G FNACA Centre Culturel
- 23 - Bal Génération Mouvement

Novembre

- 4 et 5 - Exposition Art'çonnay
- 11 - Cérémonie de la FNACA Centre Culturel
- 18 - Repas des séniors Centre Culturel
- 20 - Bal Génération Mouvement
- 22 - AG Pétanque salle des associations
- 25 - Soirée dansante Comité des Fêtes

Décembre

- 2 - Loto Génération Mouvement
- 2 - A G Cyclo salle des associations
- 13 - Buche Génération Mouvement

Naissances

OGER Dakota Mélodie Amélie	27 Mai 2017
PARLAK Eyyub Ramazan	05 Juin 2017
MEHEUST Ethan Gérard Pierre	16 Juin 2017
RIBOT Olivia Naëlle Emma	06 Août 2017
MARSAC Lily Jeanine Louissette	03 Septembre 2017

Mariages

AUBRY Stéphane Yves Vincent	
CABARET Christophe Henri Robert.....	20 Mai 2017
GROSSIN Laurent Alain	
FRULEUX Caroline Thérèse.....	27 Mai 2017
FOUYET Yoann Serge Mary	
LEMIÈRE Paola Martine Béatrice.....	24 Juin 2017
LAUNAY Mickaël Jean	
BIGOT Martine Valérie Christiane	09 Septembre 2017
MAINE Benjamin Florent Constant	
DENIS Aurélie Sylvie Virginie	16 Septembre 2017
ALLIDIER Françoise Suzanne Rita	
BEAUCLAIR Anita Monique Odette.....	16 Septembre 2017
GICQUEL Ronan Erwan Rémi	
De CLAVERIE Margot Marie-Aurore Suzanne Yvette.....	23 Septembre 2017

ETAT-CIVIL



N° 33
Sept 2017

MAIRIE • 1, place du 8 Mai 1945 • © 02 33 31 26 30 • fax 02 33 29 54 52

mairie@ville-arconnay.fr • Direction de la publication : Denis LAUNAY / Nadine KIERS-PERRAULT

Fabrice CHOMARD / Jacqueline ZEPHIR / Catherine GOUPIL / Martine CHAPPELLIERE / Jessy COCHEREL

Horaires d'ouverture de la Mairie : Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 15h à 17h45



Veillez trouver les évolutions et infos utiles :

TAP Vendredi : (Petite section à CM2)

- Prise en charge dès 13h20 dans la cour de l'école
- Fin de l'accueil à 16h30 à la grille d'entrée/sortie.
- 4 groupes d'âges avec programmation par périodes adaptées.

Temps du midi : (CP à CM2) Non payant.

- 2 animateurs du Service Jeunesse viendront renforcer l'encadrement après le repas à la cantine.
- Pour les enfants volontaires : proposition de jeux et animations adaptés à cette pause de mi-journée.

Accueils du soir : (CP à CM2)

- Prise en charge des enfants par les animateurs dès la sortie de classe à 16h30 (Lien avec l'enseignant)
- Goûter fourni par la famille
- Activités à la carte jusqu'à 17h45 (Programme consultable dans les locaux de l'Arço)
- Fin de l'accueil à l'Arço entre 17h45 et 18h30 (dès 16h45 le vendredi)

Les Mercredis : (6/11 ans)

- Prise en charge des enfants par les animateurs dès la sortie de Classe à 11h30 (lien avec l'enseignant)
- Arrivée dans les locaux entre 13h et 14h (repas à domicile)
- Activités à la carte jusqu'à 17h (programme consultable dans les locaux de l'Arço)
- Fin de l'accueil à l'Arço entre 17h et 18h30.

Vacances Scolaires : (6/11 ans)

- Accueil à la journée, 7h45-18h30 ou accueil à la demi-journée, (détails et inscriptions dans les prochaines semaines) .

Les Ados : (11/17 ans)

- Accueil en soirée 2 vendredis par mois
 - 3 après-midis chaque semaine de petites vacances (activités à la journée en juillet).
- Programmes en affichage à l'Arço et sur la page Facebook Larso ados.

David BESSON : Service Jeunesse à l'Arço, Coordinateur accueil, mail : larsoarconnay@gmail.com



C'est reparti pour 2017-2018

Pour ce qui concerne les Ados, après leur 1^{ère} prise de contact le 29 septembre avec Djamel, Animateur Référent, dans les objectifs de ces soirées figure la préparation en collaboration, d'un séjour de 3 jours durant les vacances de printemps. Pour ce qui concerne les tarifs, un forfait annuel de 15 euros englobe ces soirées du vendredi (ou samedi) au nombre de 16 et les 3 jours de chaque petites vacances.

Eric AVARD

Animateur Territorial service Jeunesse coordinateur Centre extrascolaire
06 30 48 16 12



Les ADOS					
WEEK-END / PETITES VACANCES					
Lieu d'accueil : Centre L'Arço					
Horaires : 1 we par mois (vendredi soir ou samedi Am)					
3 Am/ semaine de P. vacances					
Coordonnateur : Eric AVARD					
06 30 48 16 12					
Forfait annuel			Ou		
Arçonay	CUA	Hors CUA	A la séance		
10€/15€	15€/20€	20€/25€	Arçonay	CUA	Hors CUA
			WE et P.vacs : 3€/5€		
			Supplément sorties : 3€/5€		

ÉTÉ					
Lieu d'accueil : Centre L'Arço					
Horaires : JUILLET, horaires variables					
Coordonnateur : Eric AVARD					
06 30 48 16 12					
Forfait Été (séjours compris)			Ou		
Arçonay	CUA	Hors CUA	A la séance		
40€/60€	60€/80€	80€/100€	Arçonay	CUA	Hors CUA
			6€/8€	8€/10€	10€/12€

A l'école : Bienvenue aux nouvelles enseignantes



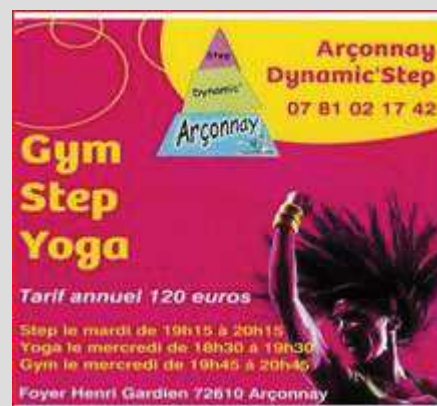
162 élèves ont repris le chemin de l'école ce lundi matin et ont fait connaissance avec deux nouvelles professeures, complétant l'équipe en place. Audrey Bernardeau intègre l'équipe pédagogique pour assurer des postes fractionnés et Bilitis Dubois va s'occuper de la classe de CE2. En terme de répartition par division, ils sont 63 élèves en classes maternelles. (8 TP-19P-17M-19G) et 99 en classe élémentaire (16 CP-20 CE1-17CE2-23CM1 et 23CM2)

La semaine de 4,5 jours est maintenue, tout comme les temps d'activités périscolaires le vendredi après-midi.

Enfants et adultes, venez découvrir le Club de Tennis de Table d'Arçonay, Mr COLIN 02 33 28 95 73



Venez nous rejoindre aux multi-activités de notre club
arconaydynamicstep@gmail.com
Retrouvez nous sur Facebook : Arçonay Dynamic'step



« Temps Danse »

SALLE HENRI GARDIEN

TARIFS annuels

Enfants

Cours de 45 min Commune 95 € Hors commune 110 €
Cours de 1h Commune 120 € Hors commune 135 €

Adultes

Commune 135 €...Hors commune 150€

Payable en plusieurs fois...Différents bons sport et loisirs acceptés

renseignement et réservation possible au 06-14-90-26-62



ARCONNAY
DANSE
moderne

Le comité des fêtes vous propose
Avec réservation conseillée

THÉÂTRE
La compagnie des Pas treets présente
ON CHOISIT PAS SA FAMILLE

MISE EN SCÈNE : LUC CHURIN

AVEC : JULIA ALGOUNDIN
AUDREY CHLUIJE
MÉLANIE FORDIER
BARBARA GUESLARD
SYLVIE HARDY
THIERRY LEPECQ
ERICK BOUATLON
DENIS GANDEN
RÉMY FOHASSON

SAMEDI 7 OCTOBRE À 20 H 30
SALLE DES FÊTES D'ARCONNAY

TARIF : 7 EUROS
GRATUIT -12ANS

Réservation : 06.23.55.05.75
06.83.89.59.45
www.pas-treets.e-monsite.com

ASL

Le Roi s'amuse »



Lors de son assemblée générale du 9 septembre, le Club d'échecs a élu son Nouveau bureau :

- Président : Mr ROULLOIS Jérôme
Tél : 07 77 06 02 57
- Trésorier : Mr DROUET Denis
- Secrétaire : Mr AU QUANG Tien

Au Judo Club d'Arçonay



Les cours de judo ont bien repris le 1^{er} septembre et il est toujours possible de venir essayer sur les créneaux du vendredi :

- 17h-17h45 Baby Judo (4/5 ans)
- 17h45-18h45 (6/8 ans)
- 18h45-20h (9 ans et plus)

57 enfants répartis sur les 3 cours ont déjà effectué leur cours d'essai.

HUBERT Pierre-François, professeur BPJEPS
06 80 38 45 36.
Martine : 02 33 31 81 00

Et sur Facebook : judo club arçonay

CHANGEMENT DE DIRECTION AU GOLF D'ALENCON EN ARCONNAY



Nous avons pris la succession de la société SEGAA qui gérait les lieux depuis 17 ans. Charles Pironneau, moniteur de golf, Laurent Coppola, directeur du site, et 26 autres associés, tous golfeurs ou salariés du golf, ont créé la société TEAM GOLF.

« Chers Arçonnois et chères Arçonnoises, n'hésitez pas à venir découvrir votre golf. Nous souhaitons vous amener à découvrir un des lieux phares de votre ville. »

L'image du golf qui ne serait accessible qu'aux plus aisés continue à coller à la peau de la discipline. La philosophie de cette nouvelle équipe est de démocratiser ce sport et de garantir son accès au plus grand nombre.

Dans cette optique, le golf reprend ses cours destinés aux enfants à compter de la mi-septembre. Une séance d'initiation gratuite leur permettra de découvrir la discipline.

La structure s'adresse aussi aux adultes. Si les joueurs expérimentés qui possèdent une licence peuvent accéder au parcours, les débutants peuvent accéder à la partie « practice » du golf.

« Vous ne le savez peut-être pas, mais la partie practice permet de découvrir simplement le golf. C'est un lieu plus ludique où vous pouvez tous venir apprendre les bases de ce sport. »

Les cours sont prodigués par Charles Pironneau, moniteur issu du Golf National, équipement phare de la Fédération Française, où se déroulera la RYDER CUP (rencontre Europe – Etats Unis) en septembre 2018.

Le golf et son club house sont ouverts tous les jours de 9h30 à 19h00.

Le patrimoine de la commune et son optimisation.

L'équipe municipale poursuit son action de préservation et d'optimisation de l'ensemble du patrimoine de la commune. Il est important de veiller aux dépenses d'entretien, de fourniture d'énergie et autres charges liées à l'utilisation des différents locaux.

C'est ainsi qu'en 2010, la maison d'habitation dédiée à l'accueil d'urgence non utilisée pendant 3 années consécutives a été vendue. Dans le même temps, un appartement situé au 1er étage du groupe scolaire a été transformé en accueil d'urgence.

En décembre 2012, le bâtiment situé route de Mans a été vendu au syndicat d'eau de Champfleure dont il était locataire depuis de nombreuses années. Cette cession s'est déroulée dans le cadre de la réforme territoriale initiée par l'Etat qui avait imposé la fusion des deux syndicats des eaux de Champfleure et de Gesnes le Gandelain. La nouvelle entité devait donc disposer de locaux plus vastes pour y accueillir son siège (ces locaux ont, depuis, été revendus). Pour mémoire, ce bâtiment accueillait pour moitié le syndicat d'eau et pour l'autre moitié le comité des fêtes. Ce dernier a été relogé à la Ferme de Maleffre.

En 2009, la CUA a rétrocédé à notre commune l'ensemble immobilier, rue du Chêne, qu'elle avait préempté pour notre compte. Les motifs de la préemption étaient l'installation d'une crèche dans la grange, des services municipaux ou annexes dans la maison d'habitation et l'aménagement d'un parking sur le terrain attenant. Les locaux dédiés à l'accueil des jeunes étant devenus trop exigus, la grange a donc été réhabilitée pour accueillir les jeunes de l'Arço dans de meilleures conditions. Cette réalisation est devenue opérationnelle en 2016 et un city stade a complété cette infrastructure. Dans le cadre du développement durable, le choix a été fait de chauffer ces locaux grâce notamment à la géothermie. Le système de chauffage installé a été dimensionné pour chauffer également la maison contiguë lors de sa future réhabilitation pour accueillir les services de la mairie.

Ce projet répond à la nécessité de réduire les dépenses et d'optimiser les coûts d'énergie. Une réunion publique a été organisée le 5 juillet 2017 avec l'objectif : « Repenser l'affectation des bâtiments publics et l'offre de service à la population ». Lors de cette réunion, la population a été informée du projet de vente des locaux actuels de la mairie. En effet, le conseil municipal ayant eu connaissance de la recherche de locaux plus grands pour une réinstallation de la pharmacie, les locaux actuels de la mairie ont donc été proposés.

Lors des dernières élections municipales, nous nous étions engagés dans notre profession de foi, à « rechercher des solutions pour améliorer l'offre de soins et la prévention » au sein de la commune. Ce projet est donc la continuité de notre volonté d'œuvrer pour le territoire communal tant il apparaît important de conserver l'activité pharmacie sur le centre bourg.

Deux estimations de prix de vente ont été réalisées : une auprès du service des domaines et une auprès d'une agence immobilière. Les renseignements pour la désaffectation et le déclassement ont été pris auprès des services habilités. Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a voté à l'unanimité le projet de vente des locaux de l'actuelle mairie. La commission bâtiment va se réunir et commencer à travailler sur la réhabilitation de la maison Rue du Chêne.

La voirie et les travaux en cours et à venir

En annexe vous trouverez le tableau des différents travaux de voirie. Il s'agit d'un échéancier prévisionnel de la succession de chantiers devant concerner la voirie communale pour les deux années à venir. Les dates sont susceptibles d'évoluer en fonction des impondérables rencontrés lors de l'exécution des travaux et des conditions climatiques hivernales qui peuvent arrêter momentanément les chantiers.

Toute réclamation ou observation doit être remontée auprès de l'accueil de la mairie. Un cahier de "doléances" est prévu à cet effet. Vous pouvez également utiliser l'adresse mail suivante : mairie@ville-arconnay.fr

Durant les travaux, il est prévu une réunion hebdomadaire de chantier, à laquelle assisteront les membres de la commission voirie. A cette occasion seront traitées les observations recueillies en mairie.

Nous remercions par avance les arçonnais de leur patience face aux nombreux chantiers à venir.

TABLEAU DES TRAVAUX DE VOIRIES

Chantier	objet	entreprise	Début	Fin	déviat ion
Lotissement Plaine du Longuet (2 ème tranche)	Mise place de la voirie définitive	Voirie : Colas éclairage public : Garczynski espaces verts : Julien Legault	4 sept 2017	Semaine 46	Arrêté maire du 4/9 au 17/11 pour rues de la Métairie, de la Symphorine, du Longuet, et impasses de la Gesse blanche, Aubépine
Lotissement Plaine du Longuet (1 ère tranche)	Reprises suite à malfaçon	Eurovia	Sept 2017	2 semaines de chantier	Déviat ion possible
Renforcement VC 404	Aménagement chaussée pour le passage des véhicules durant le chantier rue du Parc Poisson et rue des Grandes Haies	Colas		2 semaines de chantier	Rue barrée durant travaux
Rue des Grandes Haies	Réfection canalisation eaux usées	Assainissement: CUA	Semaine 35	Semaine 37	Déviat ion possible
	Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques	Sturno	Semaine 37	Semaine 42	Déviat ion possible
	Sécurisation du cheminement piéton	Voirie : Colas Espaces verts : Julien Legault Signalisation : consultation en cours	Semaine 43	Semaine 47	Déviat ion possible
Rue du Parc Poisson (ex rue de Bérus)	Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques	Sturno	Semaine 43	Semaine 47	Déviat ion
	Sécurisation du cheminement piéton	Voirie : Colas Espaces verts : Julien Legault Signalisation : consultation en cours	Semaine 48	Premier trimestre 2018 météo)	Déviat ion
Rue du Moulin à Vent	Sécurisation école réalisation d'un plateau	Colas	23/10	3/11	Déviat ion
	Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques entre l'école et le rond point du cimetière	Sturno	Semaine 48	Premier trimestre 2018 météo)	Déviat ion possible
Grande Thibaudière	Reprise des eaux pluviales	Colas	Quatrième trimestre 2017	Quatrième trimestre 2017	
Aménagement église	Accès véhicules mortuaires Accessibilité pour personnes à mobilité réduite	Colas	Quatrième trimestre 2017	Quatrième trimestre 2017	Pas déviat ion envisagée
Voirie en général	Mise aux normes accessibilité pour personnes à mobilité réduite	Colas	Quatrième trimestre 2017	Quatrième trimestre 2017	Pas déviat ion envisagée

LE TRI SELECTIF



- matières organiques issues de la préparation des repas,
- objets courants usagés ou rendus inutilisables et de petite taille,
- résidus provenant de l'entretien des sols.



- les emballages ménagers recyclables,
- les déchets encombrants ou dangereux qui doivent être apportés en déchetterie,
- les déchets végétaux.



Les ordures ménagères



À déposer dans les sacs ou bacs jaunes

- papiers,
- journaux et magazines,
- sacs en papier,
- enveloppes.



- papiers souillés ou gras,
- papier peint,
- papier cadeau.



Les emballages légers



À déposer dans les sacs ou bacs bleus

- Les bouteilles et flacons plastique :
 - bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruit, d'huile,
 - flacons de ketchup, mayonnaise, moutarde, produits d'entretien, de lessive,
 - bouteilles de gel douche et de shampooing.
- Cubitainer de vin.
- Bouchons plastique.
- Les emballages métalliques :
 - boîtes de conserves,
 - aérosols,
 - canettes,
 - barquettes aluminium.
- Les briques alimentaires :
 - briques de lait, de jus de fruit et de soupe.
- Cartonnettes, cartons.



- pots de produits laitiers,
- films et barquettes plastique,
- polystyrène, sacs plastique, etc.
- cartons souillés ou gras.



Les papiers graphiques

RAPPEL : Service Autorisations d'Urbanisme

Certains projets nécessitent un permis ou une autorisation, d'autres sont dispensés de toutes démarches administratives. La distinction est importante puisque des constructions ou travaux exécutés illégalement exposent leur auteur à des amendes assorties de l'obligation de détruire les ouvrages en infraction ou de remettre les lieux dans leur état antérieur. La bonne information des maîtres d'ouvrage quant à ces formalités réglementaires en vigueur sur le territoire français constitue un gage de sécurité pour les particuliers, les entreprises, les personnes morales qui prennent le risque à défaut de voir des chantiers stoppés au travers de recours des tiers.

A chaque type de travaux correspond un formulaire CERFA :

Un projet de construction ? Demander un Certificat d'Urbanisme opérationnel : cerfa 13410*02

Une maison individuelle (≤ 2 logements) : cerfa 13406*02

Un projet d'agrandissement de votre maison d'habitation ? (une véranda, aménagement de combles)

En zone urbaine (Zone U du Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des sols de la commune)

La surface ajoutée sera comprise entre 5 et 40 m², une Déclaration Préalable : cerfa 13703*02 entre 21 à 40 m² mais la surface plancher ou l'emprise au sol totale après travaux < 150 m², : cerfa 13703*02

La surface ajoutée comprise entre 21 à 40 m² et la surface plancher ou l'emprise au sol totale après travaux sera supérieure à 171 m² nécessite un Permis de Construire : cerfa 13406*02 + recours à un architecte.

La surface brute ajoutée sera supérieure à 40 m² nécessite un Permis de Construire : cerfa 13406*02

Créer ou modifier une clôture, une Déclaration Préalable : cerfa 13703*02

Remplacer, modifier, créer une fenêtre, (type velux, chien assis, baie vitrée) : cerfa 13703

Créer une ouverture sur un bâti existant, le projet nécessite une Déclaration Préalable : cerfa 13703*02

Réfection d'une toiture, le projet nécessite une Déclaration Préalable : cerfa 13703*02

Faire ou refaire votre ravalement, le projet nécessite une Déclaration Préalable : cerfa 13703*02

Une seule demande peut intégrer différents types de travaux.

Ne pas hésiter à interpeller les services de la CUA Tél. : 02 33 32 41 53

Service Autorisations d'Urbanisme 6/8 rue des Filles Notre Dame 61000 ALENCON

@ : service.urbanisme@ville-alencon.fr